

Le Directeur

Arrêté N° 2015-46

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment ses articles 8 et 26 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu la convention d'association entre AMU et l'IEP d'Aix-en-Provence en date du 6 Octobre 2015, notamment son article 1^{er} ;

Vu le règlement intérieur, Titre VIII, de l'établissement adopté par le conseil d'administration de l'IEP lors des séances du 4 juillet 2009 et du 3 juillet 2010.

ARRÊTE

Article 1 : La commission scientifique de l'IEP est présidée par le Professeur André Cartapanis.

Article 2 : Siègent en qualité de membres avec voix délibérative :

Le Directeur de l'IEP (ou son représentant) : Rostane Mehdi,

Le Directeur du CHERPA (ou son représentant) : Philippe Aldrin,

Les responsables des équipes de recherche du CHERPA (ou leurs représentants) :

- Walter Bruyères-Ostells,
- Christophe Traïni,
- Raphaël Liogier.

Les responsables des Masters « Recherche » de l'IEP (ou leurs représentants) :

- André Roux (carrières publiques),
- Mohamed Tozy (expertise politique comparée),
- Audrey Freyermuth (politique comparée euro-med),
- Jean-Charles Jauffret (histoire militaire),
- Céline Gimet (expertise internationale),
- Magali Nonjon (métiers de l'information),
- Laurent Sermet (mondialisation et stratégie de la décision),
- Anne Meyer-Heine (politiques européennes),
- Franck Frégosi (religions et société).

Le représentant des étudiants inscrits en 5^{ème} année du diplôme IEP ou Master :

- *(à désigner lors de chaque élection annuelle)*

Le représentant des étudiants inscrits en doctorat :

- *(à désigner lors de chaque élection annuelle)*

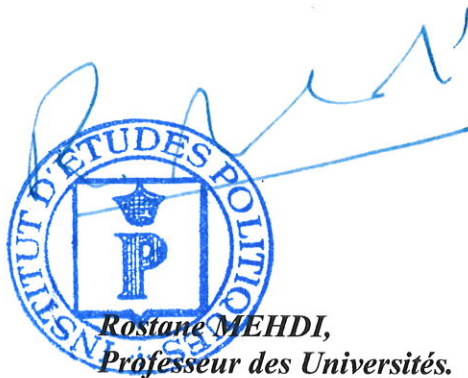
Cinq personnalités qualifiées nommées :

- Brigitte Marin, Directrice du LABEX,
- Catherine Miller, Directrice de l'IEMAM,
- Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de l'UMR DICE,
- Eric Gasparini, Directeur de l'ED 67,
- Sabine Luciani, Directrice de l'ED 355

Article 3 : Le Président d'Aix Marseille Université ou son représentant est membre de la commission scientifique avec voix consultative.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 9 Novembre 2015.



Rostane MEHDI,
Professeur des Universités.